



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-quatrième session

6-10 juillet 2020¹

Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques

Résumé

Dans son communiqué du 18 janvier 2020, le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture a appelé les organes directeurs de la FAO à soutenir un processus visant à créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre de cet appel, on trouvera dans le présent document une proposition concernant l'hébergement d'une plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques par la FAO, afin de poursuivre les objectifs du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture.

Outre le détail de la proposition qui figure dans le corps principal du texte, on trouvera en annexe une note de synthèse globale.

La proposition et la note de synthèse ont été révisées par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques, à sa cent dixième session, ainsi que par le Comité du Programme à sa cent vingt-huitième session et lors de la Réunion conjointe de celui-ci et du Comité financier (cent vingt-huitième et cent quatre-vingtième sessions respectivement).

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à approuver la proposition concernant l'hébergement d'une plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques par la FAO.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Máximo Torero Cullen
Économiste en chef
Département du développement économique et social
Tél.: +39 06570 50869

¹ La session était initialement prévue du 8 au 12 juin 2020.

I. Généralités

1. Les technologies numériques engendrent des transformations rapides dans le mode de fonctionnement des personnes, des entreprises et des États. Elles ont des effets sur l'ensemble du système alimentaire et sur chacun de ses acteurs, et offrent déjà des bénéfices importants dans l'agriculture en réduisant les coûts de l'information, des transactions et de la surveillance.
2. Les technologies numériques peuvent certes contribuer fortement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris ses objectifs de développement durable (ODD), mais elles sont également une source de préoccupations sur les plans économique, social et éthique, notamment en ce qui concerne le respect de la vie privée et la sécurité, mais aussi s'agissant de l'effet perturbateur qu'elles peuvent avoir sur l'activité commerciale, l'emploi et les marchés. Ces préoccupations sont communes à tous les secteurs de l'économie, mais les transformations que les technologies numériques sont susceptibles d'entraîner dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture en particulier sont extrêmement vastes.

II. Appel lancé à la FAO par le Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture

3. Dans un communiqué adopté le 19 janvier 2019 par les 74 ministres de l'agriculture réunis pour la onzième Conférence des ministres de l'agriculture, à Berlin, à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture (le «Forum 2019») sur le thème «L'agriculture passe au numérique – des solutions intelligentes pour l'agriculture de demain», la FAO a été priée d'élaborer, en consultation avec les parties prenantes, une note de synthèse qui permettrait d'envisager la création d'un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture qui conseillerait les pouvoirs publics et les autres acteurs concernés, favoriserait l'échange d'idées et d'expérience et, par conséquent, aiderait chacun à tirer parti des possibilités offertes par le passage au numérique, étant entendu que cette note serait examinée à la douzième session du Forum (le «Forum 2020»)².
4. En réponse à cette demande, la FAO a élaboré, dans le cadre de consultations ouvertes et inclusives avec de multiples parties prenantes et d'autres organisations internationales, une note de synthèse, qui a été examinée lors d'une manifestation organisée en marge du Forum 2020.
5. Dans un communiqué adopté le 18 janvier 2020 par les 71 ministres de l'agriculture réunis pour le Forum 2020 sur le thème «De la nourriture pour tous! Des échanges commerciaux pour une nutrition sûre, variée et durable», les ministres ont salué les efforts de la FAO et ont appelé ses organes directeurs à soutenir un processus visant à créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture³.

III. Proposition de la FAO en réponse à l'appel du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture

6. Pour répondre à l'appel lancé le 18 janvier 2020 par le Forum, il est proposé que la FAO accueille une plateforme qui poursuivra les objectifs fixés par le Forum.

A. Accueil d'une plateforme

7. La plateforme proposée pourrait être créée au titre du mandat et du cadre institutionnel de la FAO, et fonctionnerait dans le cadre du Programme de travail et budget de l'Organisation. Elle suivrait ainsi l'exemple d'autres mécanismes de collaboration hébergés par la FAO qui rassemblent diverses parties prenantes, comme le Partenariat mondial sur les bioénergies, l'Initiative mondiale pour l'observation des forêts, le Partenariat mondial sur les sols et le Cadre mondial contre la pénurie d'eau dans l'agriculture.

² [GFFA-2019-Communique19Jan.pdf](#).

³ [GFFA-2020-Communique18Jan.pdf](#).

B. Objectifs et activités de la plateforme proposée

8. La plateforme proposée viserait: i) à favoriser la coordination et à renforcer les liens entre les forums internationaux consacrés à l'agriculture et ceux consacrés à l'économie numérique afin de sensibiliser davantage la communauté internationale aux enjeux propres au passage au numérique des secteurs de l'alimentation et de l'agriculture; et ii) à aider les pouvoirs publics au moyen de recommandations stratégiques, de pratiques optimales et de directives volontaires susceptibles d'accroître les avantages que les applications des technologies numériques peuvent avoir pour l'agriculture, tout en prenant en considération les incidences et les préoccupations potentielles sur les plans économique, social et éthique.

C. Mécanismes de fonctionnement de la plateforme proposée

9. Pour atteindre le but et les objectifs de la plateforme proposée, on utiliserait notamment un mécanisme multipartite en ligne, qui permettrait une participation large et inclusive dans le cadre d'une approche ascendante visant à recenser les questions et les politiques pertinentes à traiter par la plateforme avec un bon rapport coût-efficacité.

10. Pour le reste, la plateforme proposée fonctionnerait sur la base d'un groupe composé exclusivement de représentants des États, y compris des experts nommés par les gouvernements, qui serait chargé de choisir et de hiérarchiser les questions à traiter par la plateforme et d'examiner et approuver les recommandations stratégiques et les lignes directrices que la plateforme pourrait formuler. Ce groupe bénéficierait de l'appui d'un groupe consultatif technique composé de représentants des organisations internationales concernées et d'autres entités scientifiques ou techniques compétentes qu'il choisirait⁴, ainsi que de tout autre groupe qu'il pourrait créer pour accroître la capacité d'analyse factuelle de certains sujets.

11. Une unité de la FAO fournirait le soutien opérationnel et administratif quotidien aux activités de la plateforme.

D. Nature juridique de la plateforme proposée

12. Conformément aux modalités établies pour l'accueil de réseaux et de partenariats similaires, le soutien opérationnel et administratif fourni par la FAO à la plateforme le serait dans le respect des règles, procédures et politiques de la FAO. Cela signifie notamment que le personnel serait employé conformément aux règles et procédures de la FAO et que les employés travaillant pour la plateforme seraient des employés de la FAO soumis aux règles de celle-ci; que tout achat serait effectué selon les règles et procédures de la FAO; que tous les fonds mis à la disposition de la plateforme seraient gérés conformément au Règlement financier de la FAO et aux règles et procédures applicables en la matière; que tout site web ou système en ligne créé pour la plateforme appartiendrait à la FAO et serait soumis aux conditions d'utilisation standard de la FAO; et que la participation d'acteurs non étatiques à la plateforme serait soumise aux exigences définies dans les politiques et directives de la FAO en matière de collaboration avec le secteur privé, les universités et la société civile.

13. L'accueil de cette plateforme ne donnerait donc pas naissance à une entité juridique autonome ni à un nouvel organe de la FAO, mais bien à un mécanisme de coordination souple, léger et fondé sur le consensus, qui serait soutenu par la FAO. Pour mieux refléter la nature de la plateforme proposée, il est suggéré de l'appeler «Plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques», plutôt que «Conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture».

IV. Incidences opérationnelles et financières

14. La convocation et l'organisation des consultations avec les pouvoirs publics et les autres acteurs concernés, l'établissement des documents et le travail de suivi ainsi que le soutien administratif nécessiteront du personnel supplémentaire et le recours éventuel à des services

⁴ Groupe de la Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAD), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Programme alimentaire mondial (PAM) et Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), entre autres.

contractuels. Compte tenu de l'expérience acquise avec d'autres comités, on estime que la plateforme proposée nécessiterait une unité de coordination composée de trois personnes à temps plein: un directeur (classe D1), un fonctionnaire du cadre organique (classe P4) et un fonctionnaire d'appui des services généraux (classe G3). On pourrait avoir besoin de ressources humaines hors fonctionnaires limitées, pour un montant qui pourrait atteindre 50 000 USD par an, pour couvrir les frais induits par l'établissement et la traduction de documents et par des déplacements limités, le cas échéant.

15. Ces coûts seront couverts par des contributions extrabudgétaires pour lesquelles une proposition de mobilisation de ressources sera élaborée. Les dépenses engagées par les représentants des pouvoirs publics et les conseillers techniques ou scientifiques, le cas échéant, seront à la charge des pouvoirs publics ou organisations concernés.

V. Suite que le Conseil est invité à donner

16. Le Conseil est invité à approuver l'hébergement d'une plateforme internationale pour l'alimentation et l'agriculture numériques par la FAO, comme exposé dans le document.

Annexe

CONCRÉTISER LES POSSIBILITÉS OFFERTES PAR LE
DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE POUR
AMÉLIORER LE SYSTÈME AGROALIMENTAIRE
PROPOSITION EN FAVEUR DE LA CRÉATION D'UN CONSEIL
NUMÉRIQUE INTERNATIONAL POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

NOTE DE SYNTHÈSE

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	7
REMERCIEMENTS.....	8
1 INTRODUCTION.....	9
1.1 Contexte général et justification.....	9
1.2 Le développement du numérique, partie intégrante de la solution aux défis agroalimentaires mondiaux.....	11
1.3 Transformation numérique de l'alimentation et de l'agriculture: possibilités, risques et défis.....	13
1.4 Tour d'horizon des forums internationaux s'intéressant aux technologies numériques et à leur gouvernance.....	15
1.5 Placer l'agriculture et la technologie numérique au premier plan dans le contexte de la gouvernance: une nécessité.....	19
2 LE CONSEIL NUMÉRIQUE: CHAMP DE COMPÉTENCE ET ATTRIBUTIONS ENVISAGÉS.....	21
2.1 Vision, mission et principes.....	21
2.2 Rôles et activités.....	22
3 NATURE, COMPOSITION ET MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT.....	23
3.1 Nature.....	31
3.2 Composition et mécanismes de fonctionnement.....	25
3.3 Flux des activités et méthodes de travail.....	27
3.4 Stratégie de financement.....	28
3.5 Suivi et évaluation.....	28

RÉSUMÉ

Le système agroalimentaire mondial continue d'être confronté à des obstacles de taille qui entravent sa capacité à procurer une nourriture de qualité, en quantité suffisante, à une population qui s'accroît sans cesse, qui vieillit et qui migre vers les villes. De plus, le monde dans lequel nous vivons se transforme à vive allure, à l'heure où une multitude de nouvelles technologies voient le jour. Les technologies numériques offrent des possibilités inédites pour améliorer la production et le commerce de denrées alimentaires, notamment aux petits exploitants, ainsi que pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable.

La présente note de synthèse fait suite à une demande formulée par 74 ministres de l'agriculture et des représentants de haut niveau d'organisations internationales à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture qui s'est tenu en janvier 2019. Il y est proposé de créer un nouvel organe, dénommé «Conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture», qui aurait pour mandat d'améliorer la coopération internationale et l'échange d'idées et de données d'expérience par-delà les frontières, dans le cadre d'une démarche qui serait propice à la création de synergies et éviterait la multiplication inutile des efforts. Cet organe s'efforcerait de suivre le rythme rapide des avancées réalisées en matière de développement du numérique, en s'appuyant sur les nouveaux outils numériques ainsi que sur les meilleures connaissances techniques disponibles. Ce faisant, il contribuerait à trouver des solutions aux problèmes qui se posent au sein du système agroalimentaire, à l'échelle nationale, régionale et internationale, en ce qui concerne la sécurité alimentaire, la faim, la santé, l'inclusion et la durabilité.

Dans cette optique, le Conseil numérique formulerait, à l'intention des pouvoirs publics et des acteurs non gouvernementaux, des recommandations structurées et stratégiques en matière de politique agricole abordant la question du développement du numérique; il s'attacherait également à renforcer la coopération internationale au sein du système agroalimentaire afin de mettre en lumière les problèmes à régler et les solutions envisageables. Entre autres activités, le Conseil numérique pourrait s'employer à organiser des rencontres d'envergure internationale pour favoriser la mise en commun des pratiques optimales en matière d'élaboration de politiques et à promouvoir les échanges entre les associations d'agriculteurs de différents pays de même qu'entre diverses parties prenantes intervenant aux échelons national et international.

Le champ de compétence et les attributions du Conseil numérique, dont la création est proposée, sont présentés ci-après de manière succincte en vue de leur examen par les ministres, les membres des organisations internationales, les donateurs et autres parties prenantes. Toutes les parties ayant pris part à l'élaboration de la présente note de synthèse s'accordent pour dire que le Conseil numérique tel qu'il est proposé contribuerait grandement à renforcer les retombées positives du développement du numérique dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture, et ce, au profit des moyens d'existence en milieu rural et des économies locales.

REMERCIEMENTS

Le présent document est le fruit d'une consultation ouverte et inclusive à laquelle ont participé quelque 355 parties prenantes de plus d'une centaine d'organisations. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tient à remercier tout particulièrement les conférenciers et intervenants qui, tout au long de la consultation, ont généreusement donné de leur temps pour mettre en commun leurs expériences et leurs connaissances spécialisées. Ce faisant, ils ont apporté une contribution extrêmement précieuse aux débats et aux recommandations qui en ont découlé.

Une procédure d'approbation technique menée à l'échelle de l'Organisation a permis la conduite d'un examen approfondi par de nombreux spécialistes de la FAO, lesquels sont d'abord intervenus durant la phase de consultation avant de prêter leur concours à la mise au point définitive de la présente note de synthèse: Nevena ALEXANDROVA-STEFANOVA, Ayla AL OLWANI, Carlo BRAVI, Henry van BURGSTEDEN, Renata CLARKE, Anne CONESTABILE, Edona DERVISHOLLI, Abebe HAILE GABRIEL, Dejan JAKOVLJEVIC, Raimund JEHL, Mohamed MANSSOURI, Danilo PIAGGESI, Selvaraju RAMASAMY, George RAPSOMANIKIS, Laurent THOMAS, Maximo TORERO CULLEN, Nikola TRENDOV, Samuel VARAS, Anping YE et Meng ZENG.

En outre, nous souhaitons adresser nos remerciements aux neuf organisations coéditrices et aux nombreux collègues de leurs différents départements et unités techniques qui, au travers de leurs précieuses observations techniques, ont contribué à l'élaboration du document: Banque africaine de développement (BAfD; Olukemi AFUN-OGIDAN, Bouchaïb BOULANOUAR et Martin FREGENE); Fonds international de développement agricole (FIDA; Constanza DI NUCCI et Thouraya TRIKI); Union internationale des télécommunications (UIT; Doreen BOGDAN-MARTIN, Hani ESKANDAR et Reinhard SCHOLL); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE; Ken ASH, Gwendolen DEBOE, Emily GRAY et Marie-Agnès JOUANJEAN); Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA; Benjamin ADDOM et Michael HAILU); Groupe de la Banque mondiale (Astrid JAKOBS DE PADUA et Julian LAMPIETTI); Programme alimentaire mondial (PAM; Samuel GRINDLEY et Enrica PORCARI); Organisation mondiale de la santé animale (OIE; Jean-Philippe DOP et Jean-Jacques SOULA); et Organisation mondiale du commerce (OMC; Lee Ann JACKSON et Ulla KASK).

Nous sommes reconnaissants envers les conseillers, les experts et les groupes de travail qui, à l'échelle nationale comme régionale, ont apporté un éclairage très appréciable et ont mené à bien les analyses exposées dans ce rapport. Ont également participé à l'élaboration de la présente note de synthèse un grand nombre de représentants de banques de développement, d'organismes publics, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile.

Nous tenons par ailleurs à saluer les représentants de gouvernements qui nous ont fait part des besoins qui étaient les leurs en matière d'information et qui nous ont communiqué des réflexions et observations intéressantes en tant qu'utilisateurs finaux.

Le présent document a été initialement élaboré avec le concours de Deloitte, dont les représentants ont facilité le recueil et l'intégration de tous les commentaires qui ont été reçus de l'ensemble des parties intéressées pendant la consultation.

Ce travail a été rendu possible grâce à la contribution financière de la République fédérale d'Allemagne.

1- INTRODUCTION

1.1 *Contexte et justification*

Notre monde est confronté à des changements qui ont des répercussions profondes sur l'environnement et sur chacun des aspects de la vie humaine. Aujourd'hui, sur les quelque 7,7 milliards de personnes que compte la planète, 588 millions vivent dans l'extrême pauvreté (World Data Lab, 2019), 820 millions souffrent de la faim et 2,5 milliards présentent des formes diverses de carences en micronutriments (FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF, 2019). Par ailleurs, la population s'accroît, vieillit et s'urbanise, ce qui influe sur la production agricole et la demande alimentaire. En plus de remodeler le fonctionnement des filières commerciales, cette évolution transforme le monde qui nous entoure puisqu'elle s'accompagne d'une surexploitation des ressources naturelles et d'une dégradation des terres qui pourrait s'avérer catastrophique, sans oublier les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire mondiale. À ces fardeaux viennent s'ajouter les inégalités, la discrimination et les violations des droits humains, y compris le droit à une alimentation adéquate et sans danger pour la santé, dont les petits exploitants sont les principales victimes.

Dans ce contexte, il est grand temps d'engager le système agroalimentaire sur une voie porteuse de solutions novatrices, et cette voie pourrait être celle du développement du numérique. Le système agroalimentaire a connu divers changements qui lui ont permis d'atteindre des niveaux d'efficacité et de rentabilité qui étaient inimaginables auparavant. Pourtant, il est à la traîne pour ce qui est de la transition vers les technologies numériques, alors même que celles-ci pourraient avoir un rôle de plus en plus important à jouer dans la réalisation de l'objectif mondial qui est d'améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence ruraux. Le passage au numérique est un moyen d'optimiser la connectivité du système agroalimentaire tout en comblant ses lacunes en matière d'efficacité, dans la mesure où l'internet donne accès à des informations techniques et permet de renforcer la coopération et les liens entre les différents maillons de la chaîne de valeur. Les mégadonnées constituent une source de connaissances grâce auxquelles il est possible d'améliorer la productivité et la prise de décision au moyen d'alertes en temps réel, par exemple dans le cas de catastrophes naturelles. Le partage de l'information, sans restriction, contribue également à instaurer, au sein du système agroalimentaire mondial, un climat de transparence et de confiance entre des groupes de parties prenantes qui sont en général disparates.

Toutefois, cette évolution vers le numérique peut aussi présenter des inconvénients qui ne sont pas négligeables. Elle peut creuser le fossé numérique entre les différents acteurs du système et entraîner l'exclusion de certains travailleurs, ce qui représente un enjeu important, plus encore là où le secteur agricole est le principal pourvoyeur d'emploi. Les technologies numériques, si elles sont utilisées à mauvais escient, peuvent constituer une menace supplémentaire en ce qui concerne la protection et la propriété des données, le respect de la vie privée et la cybersécurité. Il arrive également que le passage au numérique fragilise les petits exploitants: en effet, il devient plus difficile pour eux de demeurer concurrentiels avec l'arrivée de nouvelles technologies, sachant que celles-ci peuvent aussi entraîner des hausses de prix en favorisant une plus forte concentration du marché.

Lorsque l'on s'intéresse au développement du numérique sous l'angle du système agroalimentaire, il convient d'aborder plusieurs questions, notamment: la nécessité d'élaborer des politiques et des réglementations, le manque d'accès de certains acteurs aux moyens financiers et aux compétences spécialisées dont ils auraient besoin ou encore la nécessité de remédier aux fractures numériques qui entravent l'accès aux infrastructures et à l'information. À la lumière de ce qui précède, il apparaît essentiel qu'une nouvelle entité voie le jour dans le paysage international pour faire face à ces enjeux, pour accompagner les pays dans leur transition numérique et stratégique alors qu'ils s'efforcent d'adopter et d'utiliser des solutions numériques qui soient à la fois adaptées aux besoins des agriculteurs et propices à une collaboration entre les parties prenantes.

En janvier 2019, 74 ministres de l'agriculture et des représentants de haut niveau d'organisations internationales se sont réunis pour la onzième Conférence des ministres de l'agriculture, à Berlin, à l'occasion du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture, qui portait sur le thème suivant: «L'agriculture passe au numérique – des solutions intelligentes pour l'agriculture de demain». La manifestation s'est conclue, entre autres, sur une demande adressée à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a été priée d'élaborer, en consultation avec les parties prenantes (BAfD, CTA, FIDA, Groupe de la Banque mondiale, OCDE, OIE, OMC, PAM et UIT) une note de synthèse qui permettrait d'examiner la possibilité de créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture qui conseillerait les pouvoirs publics et les autres acteurs concernés, favoriserait l'échange d'idées et de données d'expérience et, par conséquent, aiderait chacun à tirer parti des possibilités offertes par le passage au numérique (GFFA, 2019, p. 6).

Pour donner suite à cette demande, la FAO a passé en revue l'architecture actuelle de la gouvernance mondiale de l'agriculture numérique, a cartographié les institutions et stratégies existantes et a entrepris une analyse des lacunes et une évaluation des besoins concernant l'établissement d'un dispositif international au service du développement du numérique. Les résultats de ces travaux montrent qu'il n'existe à l'heure actuelle aucun mécanisme qui soit explicitement chargé de remédier aux lacunes recensées et qui soit apte à intervenir en complément des initiatives déjà en place. Compte tenu des défis de taille à relever et des perspectives que laissent entrevoir les innovations technologiques et la transformation numérique, il apparaît primordial de mettre sur pied un mécanisme de ce type pour faciliter le développement d'un système agroalimentaire plus efficace et plus équitable, de nature à contribuer à la concrétisation des objectifs de développement durable (ODD).

L'examen et l'évaluation qui ont été menés ont abouti à la présente note de synthèse dans laquelle il est proposé de créer un conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture (ci-après dénommé «le Conseil numérique»), qui serait à même d'apporter aux acteurs du système agroalimentaire l'appui dont ils ont besoin pour exploiter pleinement leur potentiel grâce à l'adoption des technologies numériques. Le document explique combien il est important de stimuler le développement du numérique au sein du système agroalimentaire pour que ce dernier soit en mesure de relever les défis mondiaux d'aujourd'hui et de demain. Il suggère également un ensemble de rôles et d'axes d'intervention qui permettraient de garantir le caractère inclusif et équitable ainsi que l'efficacité du Conseil numérique. Ainsi, ce dernier s'attacherait à collaborer, selon une approche participative, avec des agents et des parties prenantes engagés dans divers secteurs d'activité et à différents stades des chaînes de valeur alimentaires, et ce, dans le cadre de deux rôles bien définis: tout d'abord, il fournirait des indications en matière de politiques et de pratiques optimales au moyen de recommandations et autres lignes directrices, afin d'aider les pouvoirs publics à définir de nouvelles grandes orientations, tout en favorisant la coordination et l'harmonisation des initiatives entre les pays; ensuite, il assumerait un rôle de centre de coordination afin de resserrer les liens entre toutes les parties prenantes et de faire entendre leurs voix dans les processus internationaux.

Le Conseil numérique serait doté d'une structure dynamique et adaptable, qui lui permettrait d'être le plus efficace, le plus inclusif et le plus efficient possible, et servirait de point de rencontre des points de vue des différents acteurs du système. Tel qu'il est proposé, le Conseil numérique se composerait de cinq unités:

1. Groupe des représentants intergouvernementaux: représentants désignés par les gouvernements, dotés d'une expérience pratique du système agroalimentaire et ayant pour responsabilité de définir le programme d'action prioritaire du Conseil numérique et d'en suivre l'avancement;
2. Comité consultatif: représentants chevronnés d'organisations internationales et d'organisations scientifiques ou techniques (à déterminer d'un commun accord), chargés de formuler des avis établis par consensus;

3. Groupes de travail: établis par le Comité consultatif, selon les besoins, pour trouver des solutions à des problèmes techniques particuliers et produire des recommandations à l'intention du Groupe des représentants intergouvernementaux;
4. Forum multipartite en ligne: parties prenantes compétentes issues du secteur privé, de la société civile, des gouvernements, du milieu universitaire, d'associations d'agriculteurs, de petites entreprises et autres, appelées à participer et à contribuer aux activités du Conseil numérique;
5. Unité de coordination: dirigée par une organisation d'appui et chargée d'assurer une assistance opérationnelle, administrative et technique, un appui aux communications et des activités de sensibilisation dans le cadre de ses budgets-programmes.

En janvier 2020, à l'occasion du prochain Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture, les ministres de l'agriculture participants devraient décider s'ils approuvent la présente note de synthèse. Le cas échéant, la FAO et ses partenaires amorceront immédiatement les démarches en vue d'établir le Conseil numérique, et s'attacheront notamment à mettre la dernière main à ses mécanismes de fonctionnement et à déterminer la dotation en personnel. Sous réserve d'approbation, le Conseil numérique sera créé officiellement, et le Groupe des représentants intergouvernementaux tiendra sa première réunion pour définir un premier programme d'action. La mission et les objectifs du Conseil numérique seront complémentaires à ceux de la FAO, laquelle dispose de l'infrastructure, des réseaux (comme la Communauté de pratique e-Agriculture) et de la portée mondiale qui pourraient contribuer concrètement aux activités du Conseil numérique.

1.2 *Le développement du numérique, partie intégrante de la solution aux défis agroalimentaires mondiaux*

Les technologies, services, produits et compétences de l'ère numérique sont en train de transformer les économies modernes ainsi que des systèmes entiers de production, de gestion et de gouvernance (Brennan et Kreiss, 2014). Les possibilités infinies qu'offrent ces technologies ne feront que se multiplier encore davantage à chaque nouvelle innovation, qu'il s'agisse de la chaîne de blocs, de l'intelligence artificielle, de la robotique, de l'internet des objets, de l'impression 3D, des biotechnologies, de la réalité augmentée ou des ordinateurs quantiques, cette dynamique étant alimentée par la baisse des coûts et par le développement des capacités de production, de collecte et d'analyse des données. Le développement du numérique offre aussi de nouvelles possibilités aux entrepreneurs dans la mesure où il facilite l'accès aux marchés mondiaux (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement [CNUCED], 2017).

⌘ *Développement du numérique: il s'agit de l'utilisation des technologies et données numériques, ainsi que l'interconnexion qui se traduit par l'apparition de nouvelles activités ou la modification d'activités existantes (OCDE, 2018).*

⌘ **Transformation numérique: i) processus en cours qui a des répercussions sur la société à l'échelle mondiale; ii) évolution de la société depuis l'émergence des technologies de l'information et des communications (TIC) (Matt, Hess et Benlian, 2015).**

Le secteur privé fournit les outils numériques permettant cette transformation et, dans le même temps, développe et déploie rapidement de nouveaux services commerciaux ou adapte ceux qui existent déjà. Toutefois, le développement du numérique n'est pas homogène et ne s'opère pas à la même vitesse dans tous les secteurs d'activité, chacun évoluant différemment selon sa culture, sa dynamique et les compétences dont il dispose. Les secteurs ayant tous des besoins qui leur sont propres, ils s'appuient sur diverses forces du marché pour mener leur transformation numérique et nombre d'entre eux viennent à peine de se lancer dans cette entreprise complexe. Les secteurs les plus matures sur le plan technologique, comme ceux des télécommunications et de la technologie, sont ceux qui ont le plus bénéficié d'un haut niveau de compétences disponibles, ce qui leur a permis de s'imposer comme les précurseurs d'aujourd'hui, avec un score de 50 sur 100

en 2018. Dans un contexte marqué par la généralisation de l'utilisation des appareils mobiles dans le monde et par la croissance de l'internet, les entreprises de télécommunications en particulier évoluent rapidement et créent pour les autres secteurs et la société dans son ensemble un environnement porteur qui contribue à un développement du numérique à plus grande échelle dans tous les domaines d'activité.

Toutefois, pour réussir la transformation numérique, la participation et la collaboration actives de nombreuses parties prenantes est nécessaire. Si le numérique se développe surtout dans le contexte commercial des grandes entreprises d'envergure internationale, il concerne aussi les gouvernements, les organismes publics et d'autres organisations qui cherchent à relever des défis d'ordre sociétal, notamment les moyens d'existence ruraux, l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes, en tirant parti des technologies numériques existantes ou émergentes. En particulier, les partenariats public-privé peuvent induire une évolution culturelle vers un environnement propice à une action conjointe et à un changement inclusif plus large, dans lequel la technologie est un catalyseur et un accélérateur de la transformation numérique.

Le système agroalimentaire a fait l'objet de plusieurs révolutions. La première révolution agricole a débuté aux alentours de 10 000 ans avant J.-C., marquant un premier pas vers une sédentarisation des sociétés et des civilisations. Vers la fin du XIX^e siècle, la mécanisation a ouvert la voie à la «Révolution verte» qui, à partir des années 1960, a permis la mise au point et l'adoption généralisée de variétés cultivées plus résistantes et l'utilisation de produits agrochimiques, ce qui a donné lieu à une augmentation massive de la production des principales cultures de base au niveau mondial. Grâce à l'utilisation de technologies informatiques extrêmement interconnectés et faisant appel à un grand volume de données, la nouvelle «révolution agricole numérique»⁵ ouvre de nouvelles possibilités (Schwab, 2016): par exemple, elle favorise un accroissement de la productivité grâce à une prise de décision fondée sur des données et permet également une réduction des coûts de transaction dans l'ensemble des chaînes de production et de distribution agricoles.

Toutefois, le système agroalimentaire est en retard par rapport à d'autres secteurs dans sa transition vers le numérique. L'une des raisons est que les exploitations agricoles individuelles, souvent plus petites, se montrent plus réticentes que les grandes s'agissant d'adopter les nouvelles technologies numériques. Pourtant, les petits exploitants ont un rôle crucial, car ils représentent 80 pour cent de la production alimentaire mondiale (FAO, 2014). Il est en général coûteux et risqué d'investir dans les technologies numériques, ce qui décourage souvent les petits agriculteurs, mais le défi à la portée des associations de producteurs, des coopératives et autres consortiums.

Les fonds de capital-risque investissent dans la révolution de l'agriculture numérique, ce qui favorise son expansion, mais le système agroalimentaire reste moins attractif que d'autres secteurs. De 2010 à 2015, les investissements dans les technologies financières ont grimpé de 65 pour cent par an, pour atteindre une valeur de 22 milliards d'USD, alors que les investissements dans l'agriculture numérique, qui ont beaucoup moins progressé, n'ont atteint que 4,6 milliards d'USD. En outre, si l'on s'intéresse au développement du numérique du point de vue des ressources, du degré d'utilisation et de la main-d'œuvre, l'agriculture ressort comme le secteur le moins performant (Gandhi, Khanna et Ramaswamy, 2016).

Il est évident que le développement du numérique dans le système agroalimentaire pourrait jouer un rôle de plus en plus important en vue de la sécurité alimentaire mondiale et de l'amélioration des moyens d'existence, en particulier dans les zones rurales. Le Conseil numérique pourrait contribuer à exploiter pleinement les possibilités offertes par le développement du numérique afin de transformer la vie des populations et de leur permettre d'échapper à la pauvreté dans laquelle elles sont plongées depuis des générations.

⁵ «Le développement du numérique au service de l'agriculture est l'utilisation de technologies, d'innovations et de données numériques aux fins de la transformation des modèles d'activité et des pratiques dans toute la chaîne de valeur agricole (...)» (Tsan *et al.*, 2019, p. 5).

1.3 Transformation numérique de l'alimentation et de l'agriculture: possibilités, risques et défis

Le numérique peut renforcer les connexions entre tous les acteurs du système agroalimentaire et réduire de différentes manières les manques d'efficacité et les obstacles. Un accès stable à l'internet permet aux agriculteurs de recevoir et d'échanger des informations techniques, y compris au niveau international, ce qui améliore la productivité, la résilience et l'accès aux marchés. Ainsi, le développement du numérique peut donner la possibilité à différents acteurs intervenant tout au long de la chaîne de valeur agroalimentaire de coopérer dans un écosystème agricole durable. De plus, les technologies mobiles et les dispositifs en ligne connectent les agriculteurs aux chaînes d'approvisionnement, facilitant l'accès à des semences et engrais de meilleure qualité susceptibles d'accroître le volume et la qualité de la production (Townsend *et al.*, 2019), et leur permettent également de vendre directement aux consommateurs, ce qui est pour eux le gage d'une rentabilité maximale en l'absence d'intermédiaires.

À titre d'exemple, l'analyse des mégadonnées, l'internet des objets et les capteurs peuvent permettre de collecter des données en temps réel et de réaliser des analyses pointues des cultures, afin de mettre à disposition des agriculteurs et des autres acteurs de la chaîne de valeur des informations et données qui éclairent la prise de décision et améliorent la productivité grâce à des alertes et des prévisions météorologiques en temps réel permettant de mieux s'adapter et d'accroître la résilience face au changement climatique.

Les technologies comme la chaîne de blocs peuvent améliorer la traçabilité des aliments et ainsi réduire les gaspillages de nourriture tout en améliorant la transparence et la confiance dans l'ensemble de la chaîne de valeur. L'apprentissage profond, l'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle peuvent contribuer à perfectionner la gestion des cultures, la détection des maladies, l'identification des espèces et la gestion de l'eau, des sols et des forêts, et ce, au profit d'un renforcement de la sécurité alimentaire. Les solutions numériques deviendront peut-être aussi indispensables pour améliorer le suivi, l'établissement de rapports et la validation en ce qui concerne les mesures d'atténuation des effets du changement climatique mises en place dans les domaines de l'agriculture et de l'utilisation des terres.

Le développement du numérique peut également occuper une place importante dans la formation des agriculteurs en aidant ces derniers à mieux comprendre comment tirer parti des possibilités que leur offrent ces innovations. Ces technologies faciles d'accès peuvent aider les petits agriculteurs à mieux gérer leurs ressources et à gagner en compétitivité. En outre, le passage au numérique peut favoriser l'intégration des jeunes, car il crée des emplois plus attrayants en milieu rural, mettant ainsi un frein à l'exode de la jeunesse rurale vers les villes.

Toutefois, le développement du numérique peut aussi engendrer des risques. Le premier est de créer une fracture numérique dans le système agroalimentaire, en particulier entre l'agriculture de subsistance et l'agriculture moderne, cette fracture pouvant se creuser rapidement en raison de l'innovation. Le coût de la mise en œuvre des technologies numériques a certes fortement chuté ces dernières années, mais les paysans qui pratiquent une agriculture de subsistance dans les économies émergentes et en développement ne sont toujours pas en mesure de tirer pleinement parti des occasions qui se présentent à eux, en raison d'un manque d'infrastructures, d'inégalités d'accès, de coûts élevés, d'un manque de compétences et d'un capital limité. En outre, l'introduction de la robotique et de l'intelligence artificielle pourraient conduire à l'exclusion de certains travailleurs, à moins que ceux-ci ne parviennent à adapter leur savoir-faire et à se spécialiser dans de nouvelles tâches. Cette situation pourrait créer d'importants problèmes dans les zones rurales, où le système agroalimentaire reste la principale source d'emploi et où les compétences nécessaires pour exploiter les éventuelles retombées bénéfiques du numérique font encore défaut.

La protection et le partage des données personnelles et privées demeurent un sujet préoccupant, et force est d'admettre qu'il s'agit d'une menace qui pèse sur toutes les parties prenantes. Le développement du numérique suppose une grande utilisation de données, qu'il faut sécuriser de façon adaptée au moyen de normes sur la confidentialité et de mesures de sécurité, afin de protéger les utilisateurs. Les améliorations telles que l'agriculture de précision utilisent des dispositifs connectés qui peuvent être exposés à des menaces en ligne, dans la mesure où il est possible pour des tiers d'accéder à des données sensibles, de voler des ressources et de détruire du matériel si des dispositifs de cybersécurité efficaces ne sont pas mis en place (Agence américaine pour la sécurité des infrastructures et la cybersécurité [CISA], 2018).

Les mégadonnées et les applications d'intelligence artificielle peuvent avoir d'importantes répercussions sur la gestion des exploitations et provoquer une évolution des marchés des intrants et des produits agricoles en termes de concentration et de puissance commerciale potentielle. Une adoption plus large des mégadonnées et des techniques permettant leur analyse pourrait avoir des incidences encore inconnues sur la structure des exploitations (Wolfert *et al.*, 2017).

Afin d'optimiser les possibilités et de réduire au minimum les risques, il faudrait remédier aux lacunes du système agroalimentaire dans quatre domaines principaux: l'élaboration des politiques et la réglementation, les disparités économiques et les disparités entre les sexes, le déficit de compétences et la réduction de la fracture numérique.

Élaboration des politiques et réglementation. Les gouvernements et les décideurs jouent un rôle central dans la création d'un environnement propice au développement du numérique, qui soit de nature à garantir la transparence, la sécurité, l'égalité et l'efficacité des systèmes de financement. Certains instruments de politique générale existants ont un champ d'application plus large, qui n'a pas spécifiquement pour objet de promouvoir l'agriculture numérique. De même, certaines politiques liées au développement technologique présentent un intérêt pour les zones rurales et urbaines, mais elles n'abordent pas les questions sous l'angle du système agroalimentaire rural. Néanmoins, la gestion des données, la normalisation et la réglementation sont des questions que les gouvernements devraient aborder en amont, au niveau des politiques. En outre, les outils informatiques d'aujourd'hui dépendent souvent de la disponibilité de mégadonnées. Pour transformer les informations en données véritablement utiles et exploitables, les acteurs doivent souvent transmettre une grande quantité de renseignements à des prestataires tiers, ce qui augmente les risques en matière de propriété et de confidentialité des données, en particulier pour ceux qui sont moins aptes à défendre leurs intérêts, notamment les petits exploitants. En général, le manque de transparence et de confiance concernant certains enjeux, tels que la propriété et la confidentialité des données ou encore la responsabilité, contribue aux divers problèmes, principalement la méfiance envers les applications numériques, que l'on constate actuellement dans de nombreux secteurs (Wiseman *et al.*, 2019). Par conséquent, il apparaît nécessaire de disposer d'un cadre réglementaire général bien établi, qui recueillerait l'adhésion de tous et serait dirigé par les gouvernements, afin de mettre en place des règles du jeu équitables et sûres pour le secteur.

Disparités économiques et disparités entre les sexes. Le coût de la mise en œuvre des technologies numériques destinées à l'agriculture a fortement baissé ces dernières années, mais le secteur de l'agriculture de subsistance est encore loin d'en profiter, car il ne dispose que d'un capital limité, ce qui restreint son accès aux nouvelles technologies. Cette situation pourrait créer un fossé économique, fossé qui pourrait également s'observer entre les pays à revenu élevé, où le réseau mobile et internet couvre plus de 90 pour cent de la population, et les pays à faible revenu, où cette couverture n'est que de 50 pour cent environ (Groupe de la Banque mondiale, 2019a), de même qu'au détriment des femmes et des autres groupes défavorisés, qui pâtissent d'un accès encore plus faible.

Déficit de compétences. Ce problème entrave la diffusion des solutions numériques, qui doivent bénéficier à tous dans le cadre de la révolution numérique, en particulier aux communautés rurales. Le manque de connaissances sur l'utilisation des données est l'un des principaux obstacles auxquels le secteur est confronté: en effet, même s'ils sont connectés, les agriculteurs ne sont pas toujours suffisamment instruits ou autonomes pour tirer parti de la multitude d'informations dont ils disposent désormais. L'éducation reste donc la clé de l'accès aux nouveaux emplois de l'ère numérique, en particulier dans les zones rurales.

Réduire la fracture numérique. Il est essentiel de faire en sorte que tout le monde ait un accès équitable aux infrastructures numériques, et il faut donner la priorité à l'adoption des technologies existantes, car le fossé entre l'agriculture de subsistance et l'agriculture modernes ne cesse de se creuser. Les petits exploitants des pays en développement ont un accès limité aux compétences, à l'information et aux données ouvertes, ce qui ralentit le développement de l'entrepreneuriat agricole et la mise en place d'un écosystème numérique durable. Cette fracture crée également des insuffisances dans le domaine numérique, notamment un manque de contenus localisés pour les nouveaux services numériques et un problème d'accès aux informations et aux services locaux en raison d'un manque de disponibilité, d'accessibilité économique, de sensibilisation, de capacité et de moyens d'action (Roberts et Hernandez, 2019).

Ainsi, le besoin d'une nouvelle entité dans le paysage des initiatives internationales se fait jour, une entité qui permette de s'attaquer aux lacunes susmentionnées et de répondre aux besoins les plus pressants du système agroalimentaire grâce au développement du numérique.

1.4 *Tour d'horizon des forums internationaux s'intéressant aux technologies numériques et à leur gouvernance*

Comme dans le cas du lancement de l'internet, les technologies numériques se sont développées dans un esprit de coopération entre le secteur privé, les institutions internationales, les universités et les gouvernements. Les questions de gouvernance liées au développement des infrastructures numériques, à la connectivité et à l'inclusion, à la propriété des données, à la vie privée et à l'éthique, de même que l'importance accordée à certains secteurs, dont l'agriculture, sont examinées au moyen d'approches multipartites, notamment dans le cadre de mécanismes internationaux.

Dans un monde de plus en plus interconnecté par un réseau numérique en pleine croissance, ce type d'approche tient compte de la nécessité d'approfondir la coopération, à la fois multilatérale et multipartite, avec les gouvernements et un large éventail de parties prenantes comme la société civile, les spécialistes de la technologie, les universitaires et le secteur privé (Groupe de travail de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général, 2019).

Dans cette démarche, les parties concernées doivent évaluer l'incidence sociale, éthique, juridique et économique des technologies numériques et mettre au point des instruments de gouvernance, comme des règles formelles et informelles, des directives, des critères et des normes, afin que ces technologies offrent aux différents secteurs un maximum d'avantages avec aussi peu de répercussions malheureuses que possible, et puissent contribuer au développement durable partout dans le monde.

Les instruments de gouvernance dont il est question ici sont abordés, analysés et élaborés lors de rencontres organisées par l'ONU et d'autres organisations internationales et reflètent de ce fait le point de vue collectif et le consensus de leurs membres sur les aspects étudiés. Ces activités favorisent le débat, la convergence de vues et la coordination des actions au niveau mondial. Les organisations internationales ont souvent engagé ce type de démarche collective en élaborant des directives volontaires qui ont ensuite été examinées en vue de leur approbation à plus grande échelle⁶.

⁶ C'est par exemple sur les Principes pour l'investissement agricole responsable, élaborés en 2010 (CNUCED *et al.*, non daté), que se sont fondés les échanges de vues concernant les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CSA, non daté) ainsi que leur adoption, en 2014.

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), par exemple, a été lancé en 2003 par les Nations Unies afin de créer une plateforme multipartite évolutive spécialisée dans les questions liées aux technologies de l'information et des communications (TIC) et de parvenir à une conception commune d'une société mondiale de l'information qui soit inclusive et axée sur le développement. Gouvernements, organisations internationales, spécialistes de l'internet et spécialistes techniques, organisations sans but lucratif, secteur privé et société civile y ont pris part.

En 2003, le SMSI a rédigé la Déclaration de principes de Genève, document qui souligne l'importance des dimensions éthiques de la société de l'information, considérant les TIC comme un moyen de favoriser la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales (SMSI, 2003a). Le Plan d'action de Genève met en évidence 18 domaines d'action (appelés «Grandes orientations»), dont l'agriculture (Grande orientation C7 sur les applications TIC: cyberagriculture), dans lesquels les gouvernements, la société civile, les entreprises et les organisations internationales pourraient œuvrer ensemble afin que les TIC contribuent au développement (SMSI, 2003b).

En 2005, les participants au SMSI se sont mis d'accord sur une définition pratique de la gouvernance de l'internet, décrite comme l'élaboration et l'application, par les gouvernements, le secteur privé et la société civile, selon leurs responsabilités respectives, de principes, de normes, de règles, de modes de prise de décisions et de programmes conjoints (SMSI, 2005). Le Sommet a également décidé de mettre sur pied, sous les auspices des Nations Unies, le Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI), et donné le coup d'envoi du processus devant mener à une coopération renforcée et à la mise en œuvre du Plan d'action de Genève⁷.

Depuis 2005, des événements liés au SMSI sont organisés chaque année par l'UIT sous la dénomination de Forum du SMSI. Cette plateforme multipartite mondiale favorise la mise en œuvre des Grandes orientations du SMSI à l'appui du développement durable, constitue le plus grand rassemblement annuel de la communauté des «TIC pour le développement» et sert de mécanisme de coordination, d'échange d'informations et de connaissances et de partage de pratiques optimales⁸. Faisant suite aux résultats de l'Examen général de la mise en œuvre des résultats du SMSI de l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution A/70/125) et à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution A/70/1), le Forum du SMSI évolue constamment et s'efforce de rapprocher le Plan d'action de Genève et ses Grandes orientations des objectifs de développement durable.

⁷ La Manifestation de haut niveau SMSI + 10 (2014) a été l'occasion de faire le point, après 10 ans, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résultats de Genève et de Tunis. L'attachement au Plan d'action de Genève de 2003 et à l'Agenda de Tunis de 2005 (SMSI, 2003b, 2005) a été renouvelé et des avancées notables ont été saluées, mais les difficultés rencontrées ont également été soulignées. Les Grandes orientations du Plan d'action de Genève ont été perfectionnées (y compris celle qui concerne l'agriculture) en fonction des progrès technologiques réalisés dans les TIC et de la croissance rapide de l'internet. En ce qui concerne la gouvernance, le SMSI + 10 a affirmé la nécessité de promouvoir des modèles de gouvernance inclusifs et centrés sur l'individu, l'élaboration de politiques nationales relatives aux TIC, les stratégies numériques et les cadres de réglementation favorisant le développement durable. Déclaration du SMSI + 10 sur la mise en œuvre des résultats du SMSI et la Vision du SMSI + 10 pour le SMSI au cours de l'après-2015 (SMSI, 2014). Voir également l'évaluation globale de la mise en œuvre des résultats du SMSI (résolution 70/125 de l'Assemblée générale des Nations Unies; Assemblée générale des Nations Unies, 2016), qui prend acte de la nécessité d'organiser ce Forum chaque année et préconise une concordance étroite entre le SMSI et les ODD.

⁸ Le Forum est organisé conjointement par l'UIT, l'UNESCO, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement, en étroite collaboration avec tous les coordonnateurs pour les Grandes orientations du SMSI et d'autres organismes du système des Nations Unies (Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, FAO, Programme des Nations Unies pour l'environnement, OMS, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, PAM, Organisation internationale du Travail, Organisation météorologique mondiale, Centre du commerce international, Union postale universelle, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Commissions régionales des Nations Unies). Voir, par exemple, le Groupe de travail du Conseil sur le SMSI (2016).

La gouvernance de l'internet étant une question très controversée, le SMSI a demandé en 2005 au Secrétaire général de l'ONU d'organiser un nouveau forum de dialogue multipartite sur les politiques. En tant qu'espace de discussion, le FGI rassemble plusieurs groupes d'acteurs venus échanger des informations et mettre en commun les bonnes pratiques. S'il ne prend pas de décisions, le FGI éclaire et inspire ceux qui le font. Le FGI œuvre pour définir une conception commune des mesures à prendre pour maximiser les bienfaits de l'internet et gérer les risques et les défis qui y sont associés (FGI, non daté). Il a par exemple mis au point un cadre de travail indiquant la manière dont les droits de l'homme devraient être interprétés dans le contexte de l'internet ainsi que les principes des politiques relatives à l'internet qui doivent être appliqués afin de créer un environnement aussi respectueux que possible des droits de l'homme⁹.

L'Union internationale des télécommunications est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et des communications. En tant qu'interlocuteur mondial des gouvernements et du secteur privé, l'UIT aide le monde à communiquer en agissant sur trois grands axes: la radiocommunication, la normalisation¹⁰ et le développement. Dans le contexte de sa mission de développement des TIC, l'UIT a pris les rênes de l'organisation du SMSI, en 2003 et en 2005, et organise chaque année le Forum du SMSI. L'UIT apporte une contribution notable à la mise en œuvre de certains volets des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle vient aussi en aide aux décideurs et aux responsables de la réglementation en diffusant des pratiques optimales sur la transformation numérique et en examinant des recommandations de normes et de règles pouvant aboutir à la mise en place de conditions économiques numériques justes, transparentes et non discriminatoires dans le monde entier (UIT, 2017).

Depuis 2000, par exemple, des responsables des autorités nationales de réglementation des télécommunications et des TIC du monde entier se rassemblent à l'occasion du Colloque mondial des régulateurs de l'UIT pour échanger points de vue et expériences ainsi que pour aborder et adopter des orientations concernant les pratiques optimales en matière de réglementation (UIT, non daté b). Ces recommandations conjointes sur la réglementation tiennent compte de l'évolution du milieu de la technologie et répondent à la nécessité d'établir des infrastructures de TIC sécurisées et fiables, de fournir et de garantir l'accès à des services numériques peu coûteux et d'entretenir la confiance dans les TIC, de façon à promouvoir la transformation numérique. En 2014, le Colloque a adopté des orientations relatives aux pratiques optimales en matière de réglementation destinées à protéger les intérêts du consommateur tout en fixant des règles équitables pour tous les acteurs (UIT, 2014). En 2019, il s'est penché sur des orientations concernant les pratiques optimales visant à accélérer la connectivité numérique pour permettre à tous de participer à l'économie numérique et de tirer des bénéfices de la transformation numérique (UIT, 2019).

L'UIT offre également une plateforme neutre pour que les gouvernements, le secteur et les universités s'entendent sur les possibilités offertes par les nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle (AI), et l'importance de la normalisation technique et des orientations générales. À titre d'exemple, le Sommet mondial «AI for Good» (L'intelligence artificielle au service

⁹ La Charte des droits de l'homme et des principes pour l'internet englobe l'ensemble des droits de l'homme, s'inspirant de la Déclaration universelle des droits de l'homme et des pactes qui composent la Charte internationale des droits de l'homme aux Nations Unies. Voir Internet Rights and Principles Dynamic Coalition et FGI (2014).

¹⁰ Le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT élabore des normes techniques internationales (appelées Recommandations UIT-T) qui définissent l'infrastructure mondiale des TIC. L'UIT adopte une approche fondée sur les contributions et le consensus qui veut que les pays et les entreprises jouissent des mêmes droits pour ce qui est d'influencer l'élaboration des normes techniques. La Commission d'étude 20, par exemple, s'intéresse aux technologies de l'internet des objets. On estime que le déploiement des technologies de l'internet des objets reliera 50 milliards d'appareils au réseau d'ici à l'année 2020 et influencera presque chaque aspect de notre vie quotidienne. La Commission d'étude 20 élabore des normes internationales afin de simplifier le développement coordonné des technologies de l'internet des objets, notamment les communications de machine à machine et les réseaux de capteurs ubiquitaires. Voir UIT (non daté a).

du bien social) examine et définit des stratégies en faveur d'un développement fiable, sûr et inclusif des technologies de l'intelligence artificielle et d'un accès équitable aux avantages qu'elles procurent. Ces technologies joueront un rôle déterminant dans la réalisation des ODD en exploitant les quantités record de données produites actuellement sur de nombreux aspects du comportement humain (UIT, 2020).

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) offre également la possibilité d'aborder les normes et les valeurs associées à l'intelligence artificielle à l'occasion de conférences internationales s'intéressant aux liens entre ces technologies et l'éducation, la problématique hommes-femmes et les moyens d'existence. Des représentants de haut niveau des États membres de l'UNESCO participent à ces conférences et réfléchissent aux avantages et aux enjeux de l'intelligence artificielle dans le contexte de l'inégalité en matière d'accès aux connaissances et aux travaux de recherche et en matière de représentation de toute l'étendue de la diversité des expressions culturelles. Les discussions portent essentiellement sur les aspects universels de l'intelligence artificielle, ses dimensions éthiques et les moyens de faire en sorte que la conception éthique et centrée sur l'individu des principes et des systèmes qui la sous-tendent soit ancrée dans la coopération internationale¹¹.

En plus de ses aides financières directes et de ses travaux d'analyse, la Banque mondiale mobilise son pouvoir de rassemblement afin de centraliser des connaissances et des ressources provenant d'une large gamme d'organismes publics, d'experts, d'acteurs de l'innovation, d'entreprises privées et d'investisseurs. Son Partenariat pour le développement numérique regroupe des partenaires des secteurs public et privé en vue d'encourager la création et la mise en œuvre de stratégies de développement numérique. En Afrique de l'Ouest, le Partenariat soutient par exemple l'Africa Regulatory Watch Initiative, qui aide les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à moderniser leur réglementation et leurs politiques et à trouver des solutions aux principales défaillances du marché (Groupe de la Banque mondiale, 2019b).

La vie privée est menacée par l'utilisation croissante des mégadonnées, c'est-à-dire de données qui sont soumises à des technologies automatisées complexes et discriminatoires et qui peuvent classer les utilisateurs et les clients dans des catégories en fonction de leurs préférences, de leur revenu, de leur origine ethnique, de leurs opinions politiques ou d'autres caractéristiques privées. Le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle des Nations Unies, créé en 2014, est un des produits de la quarante-cinquième réunion de la Commission de statistique des Nations Unies. Il définit une vision stratégique et assure la direction et la coordination d'un programme mondial sur les mégadonnées en statistique officielle, y compris les indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Groupe de travail encourage également l'utilisation pratique des sources de mégadonnées aux fins de la mise en œuvre des politiques et recommande des moyens de renforcer la confiance du public dans leur utilisation dans le secteur privé (Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle des Nations Unies, 2020). Le Groupe des Nations Unies pour le développement a mis au point des orientations générales sur la confidentialité des données, la protection des données et l'éthique dans le contexte de l'utilisation des mégadonnées au service de la réalisation du Programme 2030¹².

¹¹ Voir UNESCO (2019) pour obtenir un aperçu des principes DOAM de l'UNESCO (principes pour un internet fondé sur les Droits de l'homme, Ouvert, Accessible à tous et alimenté par la participation de Multiples acteurs, évalués à l'aide des indicateurs de l'universalité de l'internet) appliqués à l'intelligence artificielle.

¹² Le Groupe des Nations Unies pour le développement comprend le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la CNUCED, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Département des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la FAO, le FIDA, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Office des Nations

Depuis 1998, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dispose d'un programme de travail de fond sur l'économie numérique faisant une place importante à la confidentialité des données, à la sécurité numérique et aux changements structurels engendrés par ces technologies dans l'économie et la société. À ces travaux relatifs aux politiques s'ajoute l'élaboration de normes statistiques internationales et des bases de données correspondantes. L'OCDE a organisé plusieurs réunions ministérielles sur l'économie numérique (à Ottawa en 1998, à Séoul en 2008 et à Cancún en 2016) qui ont abouti à des déclarations importantes sur l'authentification pour le commerce électronique, la protection de la vie privée sur les réseaux mondiaux et l'avenir de l'économie de l'internet. Récemment, son projet «Vers le numérique» s'est intéressé aux retombées de la transformation numérique dans toute une série de domaines de politique générale, à savoir le commerce, la fiscalité, l'énergie, l'éducation, la santé, l'agriculture et le transport. Le projet a établi un plan directeur intégré pour la transformation numérique qui se fonde sur les sept piliers que sont l'accès, l'utilisation, l'innovation, le travail, la confiance, la société et les marchés. L'importance des données, en tant que nouvelle ressource capable d'influencer pour ainsi dire tous les secteurs de l'économie, est prise en compte dans tous ces travaux.

Les recommandations de l'OCDE sur l'économie numérique offrent en outre des orientations générales très utiles. Les principes de l'intelligence artificielle de l'OCDE mettent en avant une intelligence artificielle novatrice, fiable et respectueuse des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. Adoptés en mai 2019 par les membres de l'OCDE, il s'agit des premiers principes de ce type reconnus par les gouvernements. Outre les membres de l'OCDE, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Malte, le Pérou, la Roumanie et l'Ukraine y ont adhéré, et tous ceux qui le souhaitent sont invités à le faire également. Ces principes ont par ailleurs inspiré l'élaboration de principes de l'intelligence artificielle axés sur la personne, adoptés par le G20 en juin 2019.

1.5 *Placer l'agriculture et la technologie numérique au premier plan dans le contexte de la gouvernance: une nécessité*

La Communauté de pratique e-Agriculture a été créée en 2007 en application des recommandations émanant du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de 2003 et de son Plan d'action de Genève (Grande orientation C7 sur les applications TIC: cyberagriculture). En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies chargée de piloter la préparation et l'exécution des activités liées aux TIC dans le domaine agricole, la FAO a mobilisé diverses parties prenantes, à tous les niveaux, pour mettre en place cette communauté de pratique mondiale au sein de laquelle des acteurs du monde entier échangent des informations, des idées et des ressources en rapport avec l'utilisation des TIC au service de l'agriculture et du développement rural durables¹³. L'objectif est d'encourager les institutions et les personnes concernées par l'agriculture et le développement rural à échanger des connaissances, à apprendre les unes des autres et à mieux faire connaître la contribution fondamentale des TIC à l'émancipation des communautés rurales, à l'amélioration des moyens d'existence ruraux et à l'instauration d'une agriculture durable et de la sécurité alimentaire.

La Communauté de pratique e-Agriculture met avant tout l'accent sur les échanges de connaissances entre les organismes des Nations Unies, les gouvernements, les universités, les institutions de recherche, les ONG, les organisations d'agriculteurs, le secteur privé et la

Unies contre la drogue et le crime, l'OIT, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation météorologique mondiale, l'OMS, l'Organisation mondiale du commerce, le PAM, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations unies pour les établissements humains, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, l'UIT, l'UNESCO et l'UNICEF.

¹³ La Communauté de pratique compte plus de 13 000 membres de 170 pays et territoires, dont plusieurs organisations et administrations publiques, mais aussi des individus tels que des spécialistes de l'information et de la communication, des chercheurs, des agriculteurs, des étudiants, des décideurs, des acteurs du monde des affaires ou encore des professionnels du développement.

communauté en général. Ces échanges reposent sur la collecte et la diffusion de pratiques optimales en matière d'agriculture numérique, sur un dialogue constructif facilité par une série de rencontres et sur le développement des compétences au moyen de webinaires et de cours de formation de courte durée (FAO, non daté a).

Depuis 2005, la FAO et la Communauté de pratique e-Agriculture participent au Forum du SMSI, plateforme de suivi des réalisations accomplies au titre du Plan d'action de Genève du SMSI et de ses Grandes orientations. En 2014, s'appuyant sur un rapport communiqué par la FAO, les participants à la Manifestation de haut niveau SMSI + 10 ont évalué les progrès réalisés dans le domaine de la cyberagriculture (Grande orientation C7) et mis en évidence un certain nombre de questions à régler à l'avenir, notamment concernant le contenu des applications des TIC, le renforcement des capacités, l'égalité des sexes et la diversité (Kolshus *et al.*, 2015).

Pendant le Forum du SMSI, les thèmes de l'agriculture et de la technologie numérique sont abordés lors de sessions spéciales organisées conjointement par la FAO, l'UIT et d'autres organisations. Les débats sont cependant très généraux et reflètent la volonté collective de la communauté mondiale de se servir des TIC comme d'un outil de mise en œuvre des ODD et de leurs cibles. L'importance accordée à l'agriculture attirera l'attention sur l'emploi novateur des technologies numériques dans le secteur et le rôle qu'elles peuvent jouer dans le renforcement des moyens d'existence des agriculteurs, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la conception de solutions favorisant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets. Les enjeux liés à la gouvernance des technologies numériques concernent toute une série de secteurs économiques, d'activités, de marchés et de pays et sont également importants dans le domaine agricole. Ces technologies relèvent en effet de plusieurs domaines dans lesquels les politiques sont façonnées par différentes institutions. La collaboration mondiale est essentielle dans le contexte de la mobilisation des technologies numériques en faveur de la croissance et du développement et dans le cadre des réunions multipartites, telles que le Sommet mondial sur la société de l'information et le Forum sur la gouvernance de l'internet, créées pour régler les questions de gouvernance numérique selon une approche structurée et inclusive.

L'évaluation de l'incidence des technologies numériques propres au secteur agricole passe par la mise en place d'un mécanisme destiné à faciliter le dialogue entre tous les acteurs du système alimentaire concernant les répercussions économiques, sociales, environnementales et éthiques possibles de ces technologies sur le secteur, les exploitations, les entreprises, les consommateurs, l'environnement et la société dans son ensemble. Ces discussions à parties prenantes multiples conduiraient non seulement à une perception commune de ces incidences, mais aussi à la définition de principes généraux et d'orientations pouvant aider les gouvernements à maximiser les avantages tout en limitant au minimum les inconvénients de ce type de technologie pour le secteur. Il n'existe actuellement aucun processus inclusif qui regroupe diverses parties prenantes pour analyser les questions en rapport avec l'agriculture à l'ère numérique et examiner les solutions et instruments de gouvernance possibles.

Ces échanges doivent également se transporter dans les réunions sur la gouvernance de la technologie numérique où des directives volontaires et des normes sont élaborées, et ce, afin d'attirer l'attention sur des aspects propres à l'agriculture et de faire une place aux solutions correspondantes concernant les directives, les règles et les normes. À titre d'exemple, la question de l'incidence de l'intelligence artificielle sur l'agriculture et de l'élaboration de principes volontaires connexes susceptibles de garantir un développement agricole durable grâce aux applications de l'intelligence artificielle pourrait être débattue au Sommet mondial «AI for Good» de l'UIT afin que l'agriculture soit prise en compte dans les échanges de vues et dans le consensus sur les directives générales, les règles et les normes en la matière. Le Conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture, dont la création est proposée, pourrait assumer les rôles décrits ci-dessus et contribuer de manière notable à résoudre les difficultés que rencontre le système agroalimentaire, conformément aux propositions du Groupe de haut niveau sur la coopération numérique du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

2 - LE CONSEIL NUMÉRIQUE: CHAMP DE COMPÉTENCE ET ATTRIBUTIONS ENVISAGÉS

2.1 Vision, mission et principes

VISION

Le Conseil numérique international pour l'alimentation et l'agriculture a pour vocation de devenir un partenaire clé des gouvernements et autres parties prenantes du système agroalimentaire en vue de les aider à exploiter au mieux les possibilités offertes par le développement du numérique pour accroître la production, la productivité et la durabilité de façon inclusive et équitable et favoriser la réalisation des ODD.

MISSION

Le Conseil numérique mobilisera des acteurs dotés de différentes compétences et actifs dans diverses branches au sein du système agroalimentaire afin de consolider, d'intensifier et de promouvoir la transition numérique dans le secteur en tirant profit de ses avantages tout en mettant l'accent sur la réduction des fractures socio-économiques. En tant que mécanisme multipartite, le Conseil numérique stimulera l'échange d'idées et procurera aux parties prenantes des connaissances et des conseils qui leur permettront d'améliorer les moyens d'existence, de renforcer la qualité et la sécurité sanitaire des produits agricoles, de développer l'emploi, les perspectives entrepreneuriales et les connaissances et compétences numériques, de mettre en place une production durable soucieuse du bien-être animal, de faciliter le commerce et d'atténuer les effets du changement climatique. Selon les besoins, il se penchera notamment sur des questions particulières pour venir en aide aux gouvernements nationaux de quatre manières différentes.

- ⌘ Déterminer dans quelle mesure le développement du numérique conduira à une agriculture plus rentable, plus durable et plus à même d'améliorer les moyens d'existence ruraux, mais aussi mettre en évidence ses effets négatifs inattendus aux plans économique, social, environnemental et éthique.
- ⌘ Collaborer étroitement avec les mécanismes existants, comme la Communauté de pratique e-Agriculture, à la recherche de solutions aux problèmes liés à l'accès des agriculteurs aux technologies numériques pour permettre aux parties concernées, et tout particulièrement aux petits agriculteurs, aux femmes et aux jeunes, de se doter de ces technologies et d'en tirer parti.
- ⌘ Favoriser le dialogue entre toutes les parties prenantes et renforcer la confiance dans les technologies numériques en encourageant une réflexion sur les directives volontaires et autres principes à adopter pour maximiser les avantages et à limiter au minimum les inconvénients de ces technologies pour l'agriculture.
- ⌘ Établir des liens concrets avec les espaces de concertation internationaux existants où sont abordées les questions relatives à la technologie numérique et appeler davantage l'attention de la communauté internationale sur les aspects liés à l'agriculture.

PRINCIPES

Le Conseil numérique adhèrera à des grands principes qui ont été définis en conformité avec le Programme de développement durable sur la base des éléments fournis par différents acteurs du système des Nations Unies. Il travaillera de manière totalement inclusive et transparente, en veillant à favoriser la diversité et en assurant une représentation équilibrée des groupes de parties prenantes actifs dans le système agroalimentaire, étant entendu que la priorité sera donnée aux communautés rurales, aux peuples autochtones, aux groupes marginalisés, aux femmes, aux jeunes et aux plus pauvres.

Il fera aussi en sorte que les solutions numériques destinées à l'alimentation et à l'agriculture soient disponibles et financièrement accessibles, en particulier pour les agriculteurs, les femmes et les jeunes des communautés rurales, et veillera à ce que la technologie soit utilisée de manière juste et éthique, dans le respect des droits des plus vulnérables. Cela suppose de faire preuve d'impartialité dans le choix des zones géographiques et des domaines de solutions

technologiques lors de la définition du programme d'action et de privilégier les initiatives les plus à même d'accélérer la transformation numérique de l'alimentation et de l'agriculture. Les activités s'appuieront sur des engagements normatifs et opérationnels plus généraux aux plans national et international, comme les ODD et les Principes du développement numérique. Cependant, le mécanisme de fonctionnement du Conseil numérique sera également doté d'une autonomie qui lui permettra de prendre des décisions stratégiques à l'abri de toute pression exercée par les acteurs politiques ou les donateurs. Le Conseil numérique veillera à ce que toutes les actions entreprises soient conformes à la législation, normalisées et transparentes et s'assurera de travailler avec des collaborateurs compétents, responsables et honnêtes.

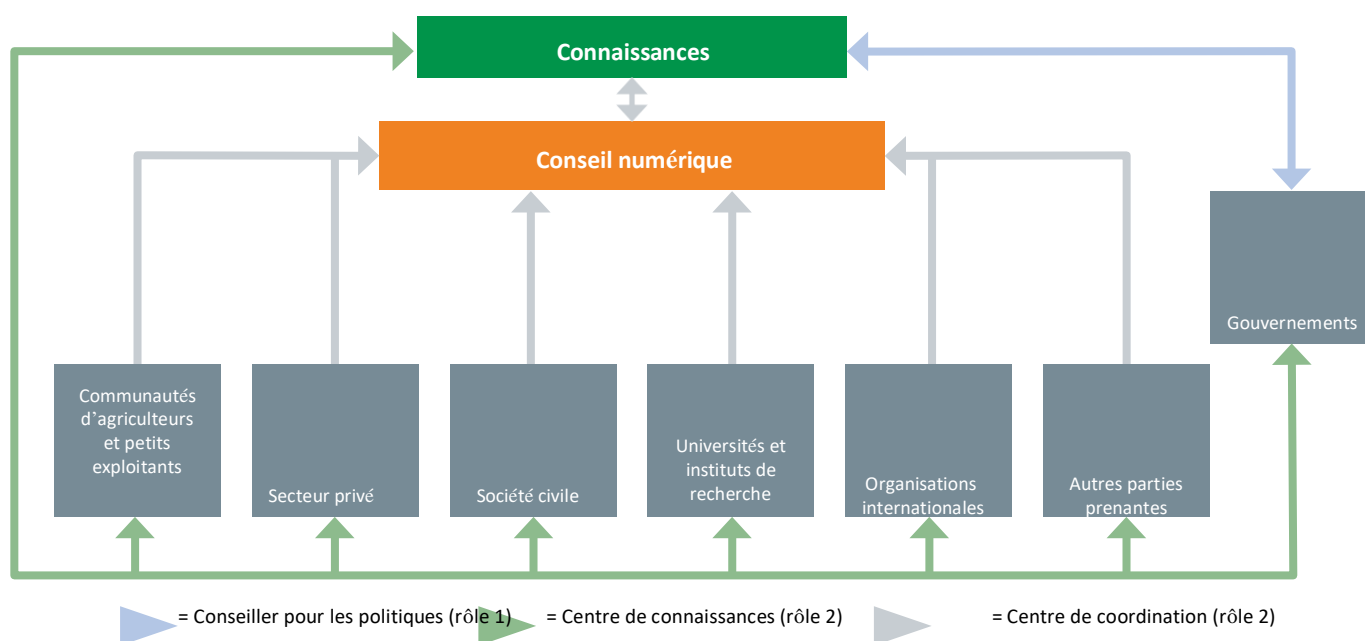
C'est avec une organisation flexible, efficace et pragmatique que l'on obtiendra des résultats dans les délais les plus courts au prix d'un effort minimal en exploitant au maximum les technologies numériques, en évitant les réunions physiques superflues et en informatisant la prise de décisions. D'autre part, les initiatives devront conduire à des solutions dont la portée sera aussi large que possible, qui seront adaptées au mieux à la situation des bénéficiaires cibles, qui seront ancrées dans les principes du marché et fondées sur les besoins des utilisateurs finaux et, enfin, qui auront le plus de chances d'être transposées à plus grande échelle.

2.2 Rôles et activités

Conformément à la demande formulée dans le communiqué du Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture 2019, le Conseil numérique exercera deux rôles principaux pour épauler les gouvernements et stimuler l'échange d'idées et d'expériences en vue de tirer profit des possibilités offertes par le passage au numérique. Il agira d'abord en tant que conseiller pour les politiques, ce qui signifie qu'il établira des directives, des recommandations et des pratiques optimales fondées sur des travaux de recherche et destinées aux pouvoirs publics en ce qui concerne l'élaboration de politiques générales, et veillera à la coordination et à l'homogénéité des initiatives entre les pays. Ensuite, il assumera un rôle de centre de connaissances et de coordination chargé de rassembler, de vérifier et de diffuser des informations et des compétences dans l'ensemble du secteur. Le Conseil numérique fera aussi très attention à éviter toute action faisant double emploi avec des initiatives existantes. Il s'intéressera à des sujets et à des régions spécifiques et accomplira, si les circonstances l'exigent, des tâches particulières en privilégiant les domaines dans lesquels le besoin de coopération internationale est le plus pressant. Cette manière de procéder devrait produire des résultats positifs à la fois à court terme, en permettant la mise au point de solutions bénéfiques aux agriculteurs, et à moyen et long terme, en contribuant à l'harmonisation des politiques aux niveaux international et régional. Selon l'appui financier dont il bénéficiera et les résultats qu'il obtiendra, le Conseil numérique pourrait progressivement étendre ses activités.

CONSEILLER POUR LES POLITIQUES

Le Conseil numérique mettra en évidence ce que la technologie numérique peut offrir au secteur agricole et aidera les gouvernements et les mécanismes internationaux à élaborer des directives, des principes et des cadres de réglementation tenant compte de la transformation numérique. En ce qui concerne les difficultés techniques, sociales et politiques que rencontre le secteur, le Conseil numérique adoptera une approche axée sur la définition des priorités d'action. Il analysera les effets, les risques et les avantages possibles des évolutions qui s'opèrent et formulera des recommandations à l'échelle internationale en tenant compte des différents contextes et des lacunes existantes. En apportant des réponses cohérentes et adaptées, les activités contribueront à l'harmonisation des politiques et à la définition de méthodes communes concernant la définition des orientations et des normes. Les avis relatifs aux politiques formulés par le Conseil numérique porteront également sur l'emploi, les possibilités qui s'offrent aux jeunes et le développement des compétences dans les programmes d'enseignement liés aux systèmes agroalimentaires à l'ère du numérique. Enfin, les orientations formulées pourraient permettre d'établir des points de repère quant aux politiques fructueuses qui favorisent les investissements dans l'infrastructure rurale et les technologies, en particulier pour les petits agriculteurs.

Figure 1. Rôles envisagés pour le Conseil numérique dans le système agroalimentaire

CENTRE DE CONNAISSANCES ET DE COORDINATION

Le Conseil numérique facilitera les dialogues multilatéraux et multipartites faisant intervenir les gouvernements ainsi qu'un large éventail d'acteurs, tels que la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé. Il puisera ainsi dans des structures existantes, comme la Communauté de pratique e-Agriculture, et resserrera les liens entre les organisations internationales qui s'intéressent à l'alimentation, à l'agriculture et au développement rural et les organisations et mécanismes spécialisés dans la technologie numérique, comme l'UIT et le SMSI. Le Conseil numérique ne perdra pas de vue son objectif de réduire les fractures numériques et géographiques et les disparités entre les sexes et de venir en aide à ceux qui accusent un retard du fait du manque d'infrastructures numériques, de moyens financiers ou de connaissances numériques. Au plan des connaissances, la tâche la plus importante du Conseil numérique sera peut-être de permettre aux communautés rurales d'accéder aux technologies et solutions numériques élémentaires.

3 – NATURE, COMPOSITION ET MÉCANISMES DE FONCTIONNEMENT

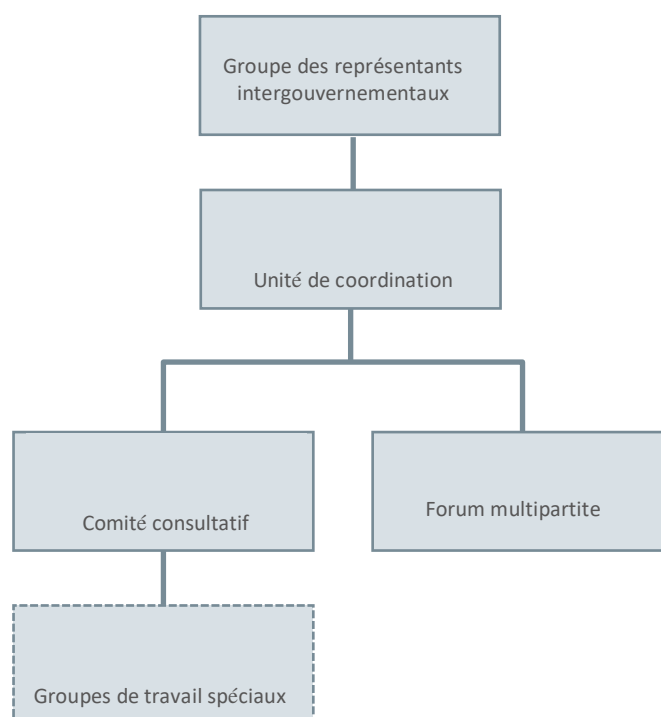
3.1 Nature

La FAO se révèle être une excellente candidate lorsque l'on songe à l'organisation qui pourrait prêter appui au Conseil numérique. La mission et les objectifs de ce dernier et ceux de l'Organisation sont en effet complémentaires et contribueraient à leur efficacité respective. Par rapport à d'autres organisations internationales, on considère aussi que la FAO compte dans ses rangs le personnel le plus qualifié pour soutenir le projet. L'Organisation dispose par ailleurs d'infrastructures et de réseaux qui correspondent aux besoins (le réseau e-Agriculture, par exemple) et qui pourraient contribuer aux activités du Conseil numérique. Enfin, la FAO jouit d'un grand rayonnement international, qui repose sur un solide réseau composé de gouvernements, d'organisations internationales et d'autres partenaires.

Afin d'être le plus efficace et le plus inclusif possible, le Conseil numérique disposera d'un mécanisme de coordination souple, fondé sur le consensus et non contraignant. Il sera soutenu par une organisation du système des Nations Unies, sans toutefois prendre la forme d'une entité juridique autonome. Il fonctionnera comme une plateforme ouverte et neutre, qui rassemblera les vues de différents acteurs, et toutes ses décisions seront guidées par le principe du consensus. Le mécanisme de fonctionnement du Conseil numérique lui permettra de se doter d'un cadre qui optimisera son efficacité tout en évitant les doublons, et qui tiendra compte de ses principes fondamentaux, à savoir ceux d'une entité inclusive, neutre, facile d'accès, autonome, efficace, éthique et capable d'évoluer et de se développer progressivement. Le Conseil numérique cherchera à s'aligner sur d'autres initiatives de développement numérique du réseau des Nations Unies pour l'innovation et à partager des connaissances avec celles-ci, ainsi qu'avec des organisations qui ont fait leurs preuves dans le domaine des innovations numériques. Le mécanisme de fonctionnement du Conseil numérique garantira aussi la transparence, afin d'obtenir l'adhésion et la participation pleines et entières des pays membres.

Le mécanisme de fonctionnement du Conseil numérique sera conçu de manière à renforcer la collaboration entre les organisations et les initiatives nationales et internationales qui se penchent activement sur les enjeux liés à l'agroalimentaire et au développement, telles qu'elles auront été recensées au moyen d'une analyse cartographique. Le Conseil numérique sera aussi susceptible d'apporter une valeur ajoutée grâce à l'établissement de groupes de travail spéciaux, auxquels des organisations pourraient participer et contribuer. Le centre de connaissances reposera par ailleurs sur une plateforme web, du type de celle coordonnée par la FAO sur l'agriculture numérique (e-Agriculture), afin de collecter les informations et les contributions de tous les acteurs, de sorte que ceux-ci puissent améliorer leurs connaissances mutuelles et renforcer leur collaboration. Le site web sera exclusivement consacré aux différents thèmes inscrits au programme d'action du Conseil numérique afin d'éviter les doublons. La participation d'acteurs non étatiques sera soumise aux exigences définies dans les directives sur la coopération entre les organisations du système des Nations Unies et le monde des affaires, ainsi que dans les politiques et les directives de l'organisation d'appui en matière de collaboration avec le secteur privé, les universités et la société civile.

Figure 2: Représentation du mécanisme de fonctionnement proposé pour le Conseil numérique



3.2 *Composition et mécanismes de fonctionnement*

Les cinq unités qui composeront le Conseil numérique, conformément à la proposition qui est faite, seront pourvues en personnel conformément aux règles et aux procédures de l'organisation du système des Nations Unies qui agira à titre d'organisation d'appui, et ce, afin de garantir une répartition géographique équitable de leurs membres, de pouvoir compter sur les qualifications voulues, d'assurer une représentation équilibrée des deux sexes et d'établir des mandats d'une durée appropriée.

1. Le **Groupe des représentants intergouvernementaux** sera composé de fonctionnaires publics désignés par les gouvernements des pays membres et dont la sélection devra respecter les trois principes suivants: toutes les régions du monde sont représentées, les membres justifient des compétences techniques requises et l'équilibre hommes-femmes est assuré. Le Groupe des représentants intergouvernementaux comptera un président, un vice-président et 12 membres/délégués, répartis comme suit: deux d'Afrique, deux d'Asie, deux d'Europe, deux d'Amérique latine et des Caraïbes, deux du Proche-Orient et deux d'Amérique du Nord et de la région Pacifique Sud-Ouest (FAO, non daté b). Il établira le programme d'action prioritaire du Conseil numérique et sera chargé d'élaborer, de réviser, de modifier et d'approuver les politiques, budgets et stratégies. Il procédera également à l'évaluation générale de l'efficacité et des résultats du Conseil numérique, formulera des recommandations d'amélioration et veillera au respect des obligations financières et juridiques conformément aux cadres existants de l'organisation d'appui.
2. Le **Comité consultatif** garantira la participation des organisations internationales et des entités scientifiques/techniques concernées et contribuera à éviter le chevauchement d'activités et de stratégies dans l'ensemble de l'écosystème des initiatives en faveur du développement d'un système agroalimentaire numérique. Désignés par le Groupe des représentants intergouvernementaux, ses 25 membres seront des parties prenantes expérimentées, qui représenteront diverses organisations internationales et entités scientifiques ou techniques et qui seront répartis comme suit: 10 à 12 représentants d'organisations internationales, 10 à 12 experts reconnus des questions techniques, sociales et stratégiques intéressant le domaine de l'alimentation et de l'agriculture numériques et 3 à 6 autres parties prenantes, dont une ou deux issues de chacun des trois secteurs que sont le secteur agricole, le secteur privé et la société civile. D'autres parties prenantes interviendront également par l'intermédiaire du Forum multipartite en ligne. Les organisations internationales suivantes disposeront d'un siège permanent au sein du Comité consultatif: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Groupe de la Banque mondiale, Banque africaine de développement (BAfD), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Organisation mondiale du commerce (OMC), Union internationale des télécommunications (UIT), Organisation mondiale de la santé animale (OIE), Programme alimentaire mondial (PAM) et Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA). Principale interface entre le Conseil numérique et l'écosystème dans son ensemble, le Comité consultatif aura pour objectif général d'assurer la pertinence et la complémentarité des activités entreprises par rapport aux initiatives qui sont déjà menées au niveau international. Le Conseil consultatif apportera son appui au Groupe des représentants intergouvernementaux en proposant un programme d'action, en évaluant les incidences du développement du numérique, en formulant des recommandations et en élaborant des directives.
3. Les **groupes de travail spéciaux** auront la tâche de recenser des problèmes techniques sur des thèmes précis et d'y apporter des solutions; ils aideront également le Comité consultatif à formuler des recommandations techniques destinées au Groupe des représentants intergouvernementaux. Ils seront composés de spécialistes du domaine considéré et devront compter des représentants du secteur privé (opérateurs de téléphonie mobile, prestataires de services numériques intéressant l'alimentation et l'agriculture, par exemple), des milieux universitaires et instituts de recherche et des associations d'agriculteurs, entre autres. Le

nombre de membres au sein d'un groupe de travail pourra varier, mais il ne pourra pas être supérieur à dix. Les membres du Comité consultatif contribueront aussi aux activités des groupes de travail en apportant leurs compétences et en formulant des orientations sur les thèmes abordés par le Conseil numérique. Chaque groupe de travail devrait en outre être dirigé par un responsable doté d'une expérience pertinente et d'une connaissance approfondie du système des Nations Unies, afin d'éviter les chevauchements d'activités et de tirer parti des activités et projets existants; celui-ci devrait être épaulé, notamment lorsque le thème de travail est particulièrement pointu, d'un coresponsable ayant une expérience et des connaissances analogues, qui serait de préférence issu de la même organisation que le responsable, mais qui pourrait aussi venir d'une autre organisation. Certains rôles particuliers seront définis par le Groupe des représentants intergouvernementaux; les groupes de travail pourraient notamment avoir pour rôle de recueillir des éléments concrets sur les problèmes et les besoins pour lesquels ils ont été créés ainsi que d'élaborer et de proposer une solution fondée sur des analyses factuelles rigoureuses et pouvant être adaptée autant que la situation le permet. Les activités des groupes de travail seront menées par l'intermédiaire de plateformes numériques et d'outils collaboratifs numériques. Les réunions seront organisées à distance et les membres mettront en forme les documents et élaboreront les rapports au moyen d'une plateforme de collaboration.

4. Le **Forum multipartite en ligne** sera ouvert à tous, moyennant une souscription, et ses parties prenantes, dotées d'une expérience professionnelle et issues du secteur privé, de la société civile, des gouvernements, du milieu universitaire, d'associations d'agriculteurs et d'autres organisations non étatiques, participeront et contribueront aux activités du Conseil numérique. Les organisations donatrices pourront envoyer des observateurs. On veillera à ce que le Forum soit inclusif et efficace, à ce qu'il fasse remonter les informations depuis la base et à ce que ses membres participent à différents niveaux et communiquent leurs suggestions et leurs avis par voie électronique et à distance. Les organisations de jeunes seront plus particulièrement encouragées à participer, car elles sont susceptibles d'offrir des approches très intéressantes pour répondre aux besoins des futures générations d'agriculteurs et autres acteurs dans l'ensemble du système agroalimentaire. Les principales tâches et activités du Forum multipartite engloberont la communication d'informations, la formulation d'avis sur les recommandations du Comité consultatif et l'élaboration de réponses aux questions émanant du Comité consultatif.
5. L'**Unité de coordination** fournira non seulement un soutien technique aux activités du Conseil numérique, mais aussi un appui opérationnel et administratif quotidien. Elle sera entièrement gérée par l'organisation d'appui du système des Nations Unies, conformément au mandat et au cadre institutionnel de celle-ci et en accord avec son programme de travail et budget. Par conséquent, les activités courantes d'appui au Conseil numérique seront menées dans le respect des règles, des procédures et des politiques de l'organisation d'appui du système des Nations Unies. L'Unité de coordination devrait avoir une vocation purement technique, et la prise de décisions relatives aux politiques, quelles qu'elles soient, devrait être du ressort du Conseil numérique.

L'organisation d'appui du système des Nations Unies jouera un rôle de facilitation et de coordination, qui consistera à soutenir la mise en œuvre des activités dans le cadre du Conseil numérique, à organiser les réunions selon qu'il convient et à mener des activités visant à faire avancer la mission et les objectifs du Conseil numérique. Elle mettra à disposition un administrateur à temps plein pour l'Unité de coordination et des compétences en matière de gestion et d'encadrement, assorties d'une expérience de terrain, ainsi que des membres de son personnel au service du Conseil numérique. L'organisation d'appui pourrait aussi dispenser des formations et prêter un appui, mettre à disposition des bureaux, des salles de réunion et un site web spécifique, offrir des services dans les domaines informatique, financier, juridique et administratif (achats, gestion des contributions financières et conclusion d'arrangements concernant le personnel, par exemple) et mobiliser et gérer des fonds, conformément à son règlement financier et aux règles et procédures applicables en la matière.

L'Unité de coordination pourrait intervenir dans quatre grands domaines d'activité: la coordination, le fonctionnement, la promotion de la participation et le suivi. Les activités de **coordination** consisteront à contribuer à la coordination des travaux du Conseil numérique, par exemple en facilitant l'organisation des réunions. Celles relatives au **fonctionnement** consisteront à assurer la gestion de la plateforme web et la mise en œuvre des fonctions relatives aux politiques et à la coordination technique, notamment en ajoutant des sources de données fiables et dignes de confiance et en veillant à ce que la plateforme soit conviviale et facile d'accès, en particulier pour les petits agriculteurs. Les activités liées à la **promotion de la participation** auront pour but d'encourager l'utilisation, par les parties prenantes, de la plateforme de participation du centre de connaissances et de coordination, afin de faciliter et de coordonner la contribution des communautés aux efforts conjoints de création, de conception et de mise en commun des connaissances et de rendre toutes les activités du Conseil numérique transparentes, inclusives et durables. Le **suivi** consistera à évaluer et surveiller toutes les activités, ainsi qu'à élaborer et publier des rapports sur les projets.

3.3 Flux des activités et méthodes de travail

La gouvernance du Conseil numérique reposera sur une structure de fonctionnement souple et équilibrée sur le plan régional, qui permettra de renforcer la coopération internationale, d'éviter les doublons, de créer des synergies et d'accélérer la prise de décision afin de suivre le rythme rapide de la transformation numérique. Le Conseil numérique sollicitera les contributions d'un large éventail de parties prenantes et fera en sorte que celles-ci participent largement à toutes ses activités et que les pays membres puissent proposer des thèmes particuliers à examiner et, s'il y a lieu, à approfondir davantage. Différentes unités pourront participer aux processus décisionnels. Les décisions seront prises par le Groupe des représentants intergouvernementaux, sachant qu'elles reposeront en grande partie sur les contributions du Forum multipartite et du Comité consultatif, le tout avec l'appui de l'Unité de coordination qui facilitera les processus, conformément aux modalités décrites ci-après.

1. Le Groupe des représentants intergouvernementaux prend des décisions concernant un thème donné sur la base du programme d'action établi (le renforcement de la gouvernance des données dans l'agriculture, par exemple).
2. L'Unité de coordination offre au Forum multipartite la possibilité de présenter des études existantes, des rapports empiriques et d'autres informations sur le thème considéré, puis les publie sur le site web du Conseil numérique; il peut s'agir, par exemple, de pratiques optimales dans le domaine de la gouvernance des données, d'études mettant en avant les principaux risques pour les petits agriculteurs en ce qui concerne la propriété des données ou de suggestions sur les meilleures solutions technologiques pour le partage des données.
3. Le thème est ensuite examiné par le Comité consultatif qui, après avoir mené une évaluation des incidences, formule des recommandations, établit des groupes de travail, le cas échéant, tire parti d'informations complémentaires ou demande à une autre organisation internationale de formuler des conseils éclairés.
4. Le Comité consultatif présente le projet (il peut s'agir d'un projet de directives, par exemple).
5. L'Unité de coordination organise une consultation en ligne auprès des participants au Forum multipartite et analyse les observations communiquées.
6. Le Comité consultatif élabore un projet final en y intégrant les vues exprimées par les participants au Forum multipartite.
7. Le projet final est présenté pour adoption au Groupe des représentants intergouvernementaux, qui y apporte des modifications, le cas échéant, et adopte officiellement une version définitive.

8. L'Unité de coordination publie la version définitive du projet sur le site web et la diffuse par l'intermédiaire d'autres outils numériques.

Des réunions, échanges d'informations et débats seront organisés par voie électronique autant que possible, et l'on adoptera à cette fin des pratiques plus perfectionnées au fil du temps, comme la collaboration en ligne. On prévoira notamment des **réunions à distance et en personne**, ainsi que des **plateformes collaboratives**, pour mettre en commun les données d'expérience et collaborer sur des questions liées au projet, le Forum multipartite jouant à cet égard un rôle essentiel en tant que plateforme en ligne destinée à recueillir les contributions et les connaissances d'un large éventail de participants. Par ailleurs, le site web du Conseil numérique offrira une expérience et une convivialité optimales aux utilisateurs, pour faire en sorte qu'il soit utilisable par tous, sans que personne ne soit exclu. Le Conseil numérique diffusera toutes les publications en ligne, et ses rapports annuels donneront un aperçu des objectifs stratégiques qui ont été définis et des activités qui ont été entreprises pour les atteindre.

3.4 Stratégie de financement

Les modalités de financement des activités du Conseil numérique doivent encore être mises au point. S'agissant des coûts relatifs à l'Unité de coordination proposée, qui serait gérée par la FAO, il est suggéré que l'Organisation les prenne en charge en fonction des ressources disponibles, étant précisé que les coûts supplémentaires seraient couverts par des contributions volontaires. Après l'adoption de la note de synthèse, on décidera d'une stratégie de financement plus complète, qui pourra comprendre un fonds fiduciaire multidonateurs ou d'autres mécanismes. Tous les fonds seront gérés conformément au Règlement financier de la FAO et aux règles et procédures applicables en la matière.

3.5 Suivi et évaluation

Le Conseil numérique fera l'objet d'une surveillance étroite de la part des organes de contrôle internes et externes de l'organisation d'appui. Un mécanisme de suivi rigoureux sera mis en place et l'on procédera de manière régulière à des exercices consistant à tirer des enseignements de l'expérience acquise. Les activités, l'efficacité et les résultats du Conseil numérique seront évalués cinq ans après sa création officielle.